

## **Jeu sans obligation d'achat**

« LES MOIS FOUS »

### **Règlement complet**

#### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société Leroy Accessoires Distribution, dont le siège social est au 7 rue Gustave Eiffel – ZI d'Etriché 49500 Segré en Anjou Bleu, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 382141687 (ci-après dénommée « la société organisatrice ») organise un jeu sans obligation d'achat du **10/06/2025 au 12/07/2025** inclus, intitulé « **LES MOIS FOUS** ».

#### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au moment de sa participation au jeu et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et Monaco, à l'exclusion des membres du personnel de Leroy Accessoires Distribution et du personnel des Centres auto partenaires participants à l'opération.

#### **ARTICLE 3 : COMMUNICATION SUR LE JEU**

Ce jeu est annoncé sur les documents promotionnels relayant l'opération disponible directement dans les garages participants (liste en annexe).

Le jeu se déroule du 10 juin 2025 au 12 juillet 2025.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

Pour participer, il suffit de :

- Jeu 1 : Pour participer, il suffit de gratter le ticket à gratter personnalisé et de découvrir si celui-ci est gagnant ou non.
- Jeu 2 : Déposé leurs coordonnées en remplissant intégralement le formulaire sur [www.jeux-concours-auto.com](http://www.jeux-concours-auto.com) et cliquer sur le bouton « je valide » ou de remplir un bulletin et le déposer prévu pour cette opération « LES MOIS FOUS »

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même prénom et même adresse postale)

Tout bulletin incomplet, sera annulé

Toute participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Jeu 1 : au grattage

10 Marteaux EUR-AUTO d'une valeur de 4.62€ TTC Pièce  
10 Kit premiers secours EUR-AUTO d'une valeur de 5.15€ TTC Pièce  
50 crayons EUR-AUTO d'une valeur de 0.39€ TTC pièce  
30 Portes clé décapsuleur d'une valeur de 0.72€ TTC pièce  
30 Portes clé Eur-auto d'une valeur de 1.18€ TTC pièce  
40 Disques de stationnement EUR-AUTO d'une valeur de 1.26€ TTC pièce  
20 Désodorisant pour voiture EUR-AUTO d'une valeur de 2.38€ TTC pièce  
10 Chargeurs allume cigare EUR-AUTO d'une valeur de 4.89€ TTC pièce  
10 Cable de recharge EUR-AUTO d'une valeur de 4.03€ TTC pièce  
40 Sachets de bonbons EUR-AUTO d'une valeur de 0.47€ TTC Pièce

Les lots indiqués sur chaque ticket à gratter sont personnalisés. Ils ne sont ni échangeables ni remboursables.

Jeu 2 : Au tirage

1 Carte cadeau d'une valeur de 150€ TTC Wonderbox à valeur dans un parc d'attraction du catalogue.

Le tirage au sort sera effectué à partir du 4 Aout 2025.

Les gagnants ne pourront demander l'échange de la dotation gagnée contre d'autres biens ou services, ni aucune rétribution financière.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou des points de ventes la dotation ne pouvait être remise à un gagnant, cette dotation serait définitivement perdue et ne serait pas réattribuée.

## **ARTICLE 6 : REPARTITION DES LOTS**

Le tirage au sort de la carte Wonderbox sera effectué à partir du 4 Aout 2025.

La Sté Leroy Accessoires Distribution ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de destruction des formulaires

Les gagnants seront informés soit, par e-mail, courrier ou par appel téléphonique aux coordonnées indiquées sur le bulletin.

Les gagnants seront informés à partir des coordonnées communiquées et pourront recevoir leur dotation selon les modalités suivantes :

Chaque lot sera livré de façon individuelle au centre ayant émis la facture du gagnant ou par voie postale directement chez le gagnant.

Le lot sera remis pendant le mois de Septembre 2025 après prise de rendez-vous entre les deux parties. Tout lot non retiré au 31 octobre 2025, demeurera la propriété de l'organisateur, pour une opération commerciale à venir ou don à une organisation caritative.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le

gagnant.

Les noms des gagnants seront affichés dans les centres autos participants (dès que les gagnants auront été informés et que ces derniers auront confirmé l'acceptation du-dit lot).

#### **ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement complet est déposé dans les centres participants à l'opération.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'adresse suivante : **SARL Leroy Accessoires Distribution, « LES MOIS FOUS », rue Gustave Eiffel – ZI d'Etriché 49500 Segré en Anjou Bleu** (timbre remboursé, sur demande jointe au courrier, au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer : même nom et même adresse postale).

#### **ARTICLE 8 : LITIGE**

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier.

Toute contestation relative à ce jeu doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite à l'adresse suivante : **SARL Leroy Accessoires Distribution, « LES MOIS FOUS», rue Gustave Eiffel – ZI d'Etriché 49500 Segré en Anjou Bleu** et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date des tirages au sort. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

La Société Organisatrice arbitrera en dernier ressort toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser non réglée par celui-ci.

Les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités du jeu ou -pour des raisons de confidentialité- le nom des gagnants.

#### **ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit si pour une raison dont l'origine serait extérieure à elle, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues (retard/perte en cours d'acheminement, destruction totale ou partielle pour tout cas fortuit).

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier (dont reporter toute date annoncée) ou d'annuler ce jeu, à l'exception des lots déjà gagnés qui ne pourront être remis en cause, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

Des additifs, ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve notamment la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

#### **ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse du jeu.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les gagnants autorisent la société organisatrice ou le point de vente à utiliser à titre publicitaire dans le cadre limité de la promotion du présent jeu son nom, son adresse, et sa photographie, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de son lot.

#### **ARTICLE 12 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **ARTICLE 13 :**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

**Fait à Segré en Anjou Bleu, le 23/02/2025**

## Liste des centres participants :

Eur-Auto	Rue de la Saulaie ZC de la Madeleine	<b>SAINT MALO</b>	<b>02 99 82 56 50</b>	<a href="mailto:cam.stmalo@centreautomatic.com">cam.stmalo@centreautomatic.com</a>
Eur-Auto	ZI Lann Sevelin	<b>CAUDAN (lorient)</b>	<b>02 97 81 22 62</b>	<a href="mailto:cam.caudan@centreautomatic.com">cam.caudan@centreautomatic.com</a>
Eur-Auto	Centre commercial Beaugé 2	<b>LIFFRE</b>	<b>02 23 25 51 52</b>	<a href="mailto:liffre@eur-auto.com">liffre@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	ZA la Croix Vincent	<b>SAINT JAMES</b>	<b>02 33 58 58 03 06 33 23 87 61</b>	<a href="mailto:centreautomatic50@sfr.fr">centreautomatic50@sfr.fr</a>
Eur-Auto	Le Pré des Landes	<b>TADEN (Dinan)</b>	<b>02 96 85 36 11</b>	<a href="mailto:cam.taden@centreautomatic.com">cam.taden@centreautomatic.com</a>
Eur-Auto	1 Rue Hélène Boucher ZAC de la ville Gohan Ouest	<b>TREGUEUX (st briec)</b>	<b>02 96 94 75 67</b>	<a href="mailto:cam.tregueux@centreautomatic.com">cam.tregueux@centreautomatic.com</a>
Eur-Auto	Lieu dit Route de Fresnay St Germain du Corbeis	<b>ALENCON</b>	<b>02 33 81 93 61</b>	<a href="mailto:alencon@eur-auto.com">alencon@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	ZAC de Belle Air	<b>AYTRE</b>	<b>05 46 41 92 19</b>	<a href="mailto:aytre@eur-auto.com">aytre@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	ZI les petites mares Boulevard des entrepreneurs	<b>BEAUFORT EN VALLEE</b>	<b>02 41 47 06 06</b>	<a href="mailto:beaufort@eur-auto.com">beaufort@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Les Fresnaies Route de Chemillé	<b>CHALONNES SUR LOIRE</b>	<b>02 41 45 25 25</b>	<a href="mailto:chalonnes@eur-auto.com">chalonnes@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	La Vrillonnerie ZI N°2	<b>CHAMBRAY LES TOURS</b>	<b>02 47 28 61 09</b>	<a href="mailto:chambray@eur-auto.com">chambray@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	14 Route de Tours	<b>CHATEAUDUN</b>	<b>02 37 94 08 04</b>	<a href="mailto:chateaudun@eur-auto.com">chateaudun@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	97 Avenue du Général de Gaulle	<b>CHEMILLE</b>	<b>02 41 30 19 19</b>	<a href="mailto:chemille@eur-auto.com">chemille@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	148 Avenue du Maréchal Leclerc	<b>CHOLET</b>	<b>02 41 58 39 99</b>	<a href="mailto:cholet@eur-auto.com">cholet@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	7 Rue du Gué de Selle Route de Mayenne	<b>EVRON</b>	<b>02 43 01 30 30</b>	<a href="mailto:evron@eur-auto.com">evron@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	358 rue de Bretagne	<b>LAVAL</b>	<b>02 43 02 92 48</b>	<a href="mailto:laval@eur-auto.com">laval@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	20 Rue Pierre Martin - ZI Sud	<b>LE MANS</b>	<b>02 43 85 81 92</b>	<a href="mailto:lemans@eur-auto.com">lemans@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	181 Avenue Georges Pompidou	<b>LIBOURNE</b>	<b>05 57 25 31 84</b>	<a href="mailto:libourne@eur-auto.com">libourne@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	12 Rue Nicolas Dulong	<b>LISIEUX</b>	<b>02 31 48 16 11</b>	<a href="mailto:lisieux@eur-auto.com">lisieux@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	ZA Rue des Artisans	<b>LOUDUN</b>	<b>05 49 98 32 32</b>	<a href="mailto:loudun@eur-auto.com">loudun@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Avenue de la loge	<b>MIGNE AUXANCES</b>	<b>05 49 51 43 54</b>	<a href="mailto:migne@eur-auto.com">migne@eur-auto.com</a>

Eur-Auto	24 Route du Lude	<b>NOYANT MEON</b>	<b>02 41 82 17 17</b>	<a href="mailto:noyant@eur-auto.com">noyant@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Parking centre Leclerc Avenue de la libération - BP108	<b>PONTIVY</b>	<b>02 97 27 85 37</b>	<a href="mailto:pontivy@eur-auto.com">pontivy@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Lot du clos Barbey	<b>SAINT CONTEST</b>	<b>02 31 08 01 29</b>	<a href="mailto:stcontest@eurauto.com">stcontest@eurauto.com</a>
Eur-Auto	132 Route Nationale	<b>SAINT GERVAIS LA FORET</b>	<b>02 54 42 88 08</b>	<a href="mailto:stgervais@eur-auto.com">stgervais@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Avenue des Maraîchers	<b>SAINT LAMBERT DES LEVEES</b>	<b>02 41 67 16 16</b>	<a href="mailto:stlambert@eur-auto.com">stlambert@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	Boulevard Jean Moulin ZI du clos Bonnet	<b>SAUMUR</b>	<b>02 41 67 83 93</b>	<a href="mailto:saumur@eur-auto.com">saumur@eur-auto.com</a>
Eur-Auto	18 Route de Saumur	<b>THOUARS</b>	<b>05 49 67 84 84</b>	<a href="mailto:thouars@eur-auto.com">thouars@eur-auto.com</a>
Angely Pièces Auto	30 Chemin de la Cité Henri	<b>SAINT-JEAN- D'ANGÉLY</b>	<b>05 46 26 12 51</b>	<a href="mailto:contact@angely-pieces-auto.com">contact@angely-pieces-auto.com</a>
Eur-Auto	Route de Saumur la pièce du Grand Bois	<b>ALLONNES</b>	<b>02 41 83 18 68</b>	<a href="mailto:allonnes-automobiles@orange.fr">allonnes-automobiles@orange.fr</a>
Eur-Auto	31 rue Paul Langevin	<b>AVRILLÉ</b>	<b>02 41 35 93 94</b>	<a href="mailto:robert.s.automobiles49@gmail.com">robert.s.automobiles49@gmail.com</a>
Centre Auto Matic	34 Bis Rue de l'Hotel de ville	<b>BEGARD</b>	<b>02 96 45 49 28</b>	<a href="mailto:mael-auto22@orange.fr">mael-auto22@orange.fr</a>
Eur-Auto	1 rue pierre et marie Curie	<b>Cazoul les Beziers</b>		-
Eur-Auto	Zone Commerciale de l'Etang 18 Rue Rene de la Fouchardiere	<b>CHATELLERAULT</b>	<b>05 49 02 24 24</b>	<a href="mailto:brsautomobiles86100@gmail.com">brsautomobiles86100@gmail.com</a>
Eur-Auto	Rond Point de la Route de Nantes	<b>CRAON</b>	<b>02 43 06 11 05</b>	<a href="mailto:centreatomatic53@orange.fr">centreatomatic53@orange.fr</a>
Centre Auto Matic	18 Rue Jean Moulin	<b>FONTAINE LE COMTE</b>	<b>05 49 37 50 87</b>	<a href="mailto:automaticfontaine@gmail.com">automaticfontaine@gmail.com</a>
Eur-Auto	Route de Périgueux	<b>GARAT</b>	<b>05 45 60 88 88</b>	<a href="mailto:eurauto16@gmail.com">eurauto16@gmail.com</a>
Eur-Auto	ZA Route de Coutances	<b>GAVRAY</b>	<b>02 33 49 08 56</b>	<a href="mailto:centreatomaticgavray@orange.fr">centreatomaticgavray@orange.fr</a>
Eur-Auto	ZA de Verneuil Route de Confolens 1 Rue Rene Chiche	<b>GENCAY</b>	<b>05 49 60 81 66</b>	<a href="mailto:eurautogencay@gmail.com">eurautogencay@gmail.com</a>
Eur-Auto	15 Avenue de l'Europe	<b>JARNAC</b>	<b>05 45 32 58 07</b>	<a href="mailto:la.balatrie@orange.fr">la.balatrie@orange.fr</a>
Eur-Auto	Parc d'activité de la Chaussée	<b>MALANSAC</b>	<b>02 97 66 20 49</b>	<a href="mailto:contact@lucasautomobiles56.fr">contact@lucasautomobiles56.fr</a>
Eur-Auto	1 Route de Poitiers	<b>MELLE</b>	<b>05 49 27 26 49</b>	<a href="mailto:abc.auto.pieces@free.fr">abc.auto.pieces@free.fr</a>

Eur-Auto	La petite Champagne Route de Loudun	<b>MONTREUIL BELLAY</b>	<b>02 41 53 77 77</b>	<a href="mailto:contact@garageguichard.fr">contact@garageguichard.fr</a>
Eur-Auto	67 Général de Gaulle	<b>RENAZÉ</b>	<b>02 43 07 22 91</b>	<a href="mailto:centrautomaticrenaze53@orange.fr">centrautomaticrenaze53@orange.fr</a>
Eur-Auto	Route de la Flèche	<b>SABLÉ-SUR- SARTHE</b>	<b>02 43 92 08 66</b>	<a href="mailto:car.coaching@orange.fr">car.coaching@orange.fr</a>
Eur-Auto	Route d'Aviré	<b>SEGRÉ-EN- ANJOU BLEU</b>	<b>02 41 92 23 18</b>	<a href="mailto:contact.espaceauto49@gmail.com">contact.espaceauto49@gmail.com</a>
Eur-Auto	275 rue du General de Gaulle	<b>VARADES Loireauxance</b>	<b>02 40 83 36 32</b>	<a href="mailto:eurauto.varades@gmail.com">eurauto.varades@gmail.com</a>
Eur-Auto	5 Rue Paul Emile Victor Val lumière	<b>VAUX SUR MER</b>	<b>05 46 05 09 22 07 50 38 08 93</b>	<a href="mailto:eurautovaux@gmail.com">eurautovaux@gmail.com</a>
Centre Auto Matic	ZA du Moulin de la Pointe Rue Robert Schuman	<b>VIHIERS</b>	<b>02 41 70 75 32 06 80 07 83 41</b>	<a href="mailto:auto.vihiers@wanadoo.fr">auto.vihiers@wanadoo.fr</a>
Eur-Auto	ZA du poteau	<b>VILLIERS CHARLEMAGNE</b>	<b>02 43 07 70 21</b>	<a href="mailto:jouareautomobiles@orange.fr">jouareautomobiles@orange.fr</a> <a href="mailto:garagejouare@orange.fr">garagejouare@orange.fr</a>